

## 4 mai : reprise de la collecte des déchets verts

*Permanence téléphonique en Mairie, le matin, de 8h00 à 11h30*



### Déchets verts

**A partir du lundi 4 mai, les collectes des *déchets verts* seront de nouveau effectuées, sur la base des modalités habituelles.**

Mais les volumes, stockés dans les jardins, seront probablement importants. Si les équipes s'efforceront de ramasser les déchets verts qui leur seront présentés, lors des jours de collecte prévus, il est toutefois possible que la totalité ne puisse être collectée dès la première tournée : peut-être certains riverains devront-ils attendre la collecte suivante ...

Dans tous les cas, outre l'annonce de cette reprise, nous vous serions reconnaissants **de bien vouloir être patients et compréhensifs face aux éventuels délais d'attente pour une collecte de vos déchets verts.**

**Nous vous remercions d'adresser votre demande d'enlèvement des déchets verts par mail à : [contact@mairie-brax.fr](mailto:contact@mairie-brax.fr)**

**La mairie prendra contact avec vous pour vous proposer une date d'enlèvement.**

***Rappel : le brûlage des végétaux est interdit***

*Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumée, etc.) ou de risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour*



ROQUES

*l'homme et l'environnement, et notamment des particules en suspension. Cette pratique est strictement interdite.*

*En cas de non-respect une contravention de 450€ peut être appliquée (art. 131-13 du code pénal).*